

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion des membres de la commission le samedi 03 décembre à 9h45.

Ordre du jour :

- Bilan de l'activité du 01 septembre au 01 décembre 2022.
- Préparation du planning des vérifications durant la période de décembre 2022 à mars 2023.
- Points sur la réglementation et la gestion des rapports.

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

Néant

Validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA

Néant

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

- Vérification de l'éclairage du stade de Miribel NNI 011490102 vérifié le 12 octobre 2022 - rapport à rédiger par la CDTIS (attente de complément d'informations de la part du propriétaire de l'installation)
- Vérification de l'éclairage du stade de Bresse Vallons (Etrez) NNI 011630201 – classement au niveau E Entraînement jusqu'au 27 octobre 2024.
- Vérification de l'éclairage du stade de Foissiat NNI 011630101 – classement au niveau E7 jusqu'au 27 octobre 2024.
- Vérification de l'éclairage du stade de Saint Bénigne NNI 013370101 – classement au niveau E6 jusqu'au 27 décembre 2024.
- Vérification de l'éclairage du stade de Saint Etienne sur Reyssouze NNI 013520101 – classement au niveau E7 jusqu'au 20 octobre 2024.
- Vérification des éclairages des stades de Saint Maurice de Gourdans NNI 013780101 et NNI 013780102 le 02 novembre 2022 – rapports à rédiger par la CDTIS (attente de compléments d'information de la part du propriétaire des installations)
- Vérification de l'installation d'Anglefort NNI 010100101 le 29 octobre 2022 – classement au niveau T6 jusqu'au 10 décembre 2032.
- Vérification des installations et des éclairages des stades de Belley NNI 010340101 et NNI 010340201 le 29 octobre 2022
 - Eclairage du stade G Coiffet NNI 013400201– classement au niveau E6 Leds jusqu'au 25 octobre 2026.

- Eclairage du stade P Chastel NNI 010340101 – rapport à rédiger par la CDTIS (attente de compléments d’information de la part du propriétaire du terrain)
- Installations des deux installations – rapport à rédiger par la CDTIS (attente de compléments d’information de la part du propriétaire des terrains)
- Vérifications des éclairages du stade d’honneur NNI 012020101 et du stade René Rollet NNI 012020102 de Lagnieu le 10 novembre 2022
 - Eclairage du stade d’honneur – classement au niveau E6 jusqu’au 10 novembre 2024.
 - Eclairage du stade René Rollet – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Vérification de l’éclairage du stade de Savigneux NNI 013980101 le 08 novembre 2022 – classement au niveau E Entraînement jusqu’au 13 octobre 2024.
- Vérification de l’éclairage du stade de Villars les Dombes NNI 014430102 le 16 novembre 2022 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Vérification de l’éclairage du stade de Saint Didier sur Chalaronne NNI 013480101 le 15 novembre 2022 – rapport rédigé par la CDTIS – attente de classement par la ligue.
- Vérification de l’éclairage du stade de Valserhône NNI 010910101 le 08 novembre 2022 – rapport à rédiger par la CDTIS.
- Vérification des éclairages du complexe de Bellignat NNI 010310101 et NNI 010310102 le 04 novembre 2022 – rapports à rédiger par le CDTIS.

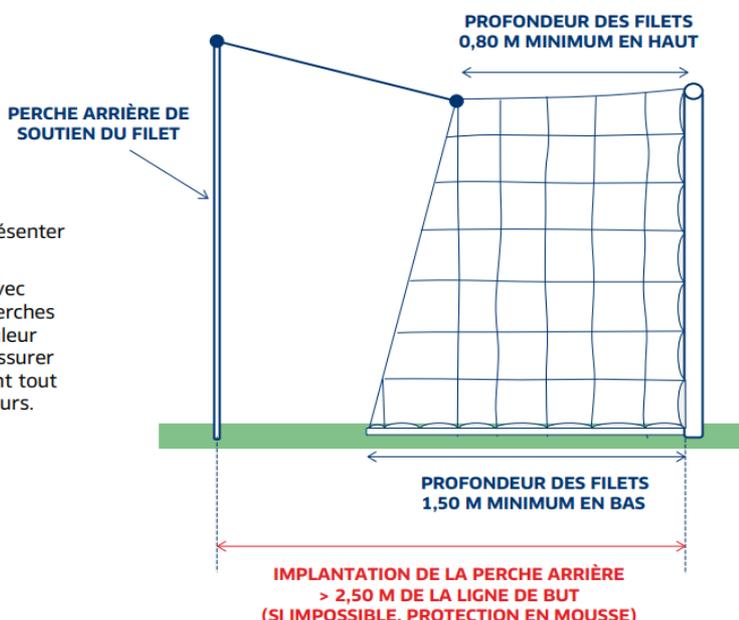
Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées

- Vérification de l’éclairage du stade de Poncin NNI 013030101
- Vérification de l’éclairage du stade de Montmerle sur Saône NNI 012630101

Informations réglementaires

Les perches ne peuvent pas présenter de logos ou inscriptions.

Afin d’éviter toute confusion avec les tracés de l’aire de jeu, les perches sont obligatoirement d’une couleur sombre et leur diamètre doit assurer une rigidité minimale en évitant tout risque de blessure des utilisateurs.



Pour la CDTIS : JF JANNET